



FORM' ACTION

FEDERATION CGT DES SOCIETES D'ETUDES

263 rue de Paris - Case 421 - 93514 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 55 82 89 41 - Fax : 01 55 82 89 42 - Email : fsetud@cgt.fr - Site : <http://www.soc-etudes.cgt.fr>

Rôle des banques et des institutions financières [Journée d'études du 19 Avril 2016]

Intervenant : Eric TOUSSAINT- Fondateur du réseau international CADTM

Combien de fois entendons-nous cette phrase devenue si commune depuis 2007 : « *C'est la faute à la crise ! Il faut se serrer la ceinture. Chacun doit faire un effort ...* ». Selon les tenants du système économique et politique actuel, les syndicalistes devraient se plier à ce constat fataliste et accepter toutes les lois structurelles de rigueur adoptées par le gouvernement et tous les plans conjoncturels de licenciement économique ou de remise en cause des conditions de travail et des salaires dans les entreprises. Et pourtant, pour bien comprendre le scandale absolu que représente ce discours (et sa dangerosité), il faut remonter à la source du problème : notre système bancaire et financier. On se souvient encore de la terrible crise grecque et du « *coup d'état financier* » que représente l'imposition par l'Union Européenne de mesures d'austérité drastiques qui ont conduit à la destruction complète de l'état providence et des services publics grecs.

On se souvient aussi que l'Union Européenne et les gouvernements de la zone euro, n'ont pas hésité un seul instant, à contrario de ce qui s'est passé en Grèce, à renflouer massivement les banques lors de la crise de 2008, quitte à faire ensuite payer les citoyens. Pour toutes ces raisons, il est essentiel de comprendre les mécanismes bancaires et financiers internationaux car ce sont ces mécanismes qui nous affectent au quotidien : lors de crises structurelles qui correspondent à la manière dont sont gérés les capitaux, lors des prêts et de l'endettement qui touchent un très grand nombre de foyers, lors des politiques antisociales qui nous sont imposées au nom de la logique de dérégulation.

Notre Fédération a souhaité donner aux participants de cette journée d'études une autre vision et une approche critique du rôle des banques et des institutions financières en détaillant quelques-uns de ces mécanismes, en montrant la corrélation entre des pratiques de plus en plus risquées et des crises économiques de plus en plus ravageuses et ce, avec la participation d'Eric Toussaint, un des plus grands spécialistes sur la question et porte-parole du réseau international du Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM). Au-delà de la critique, Eric Toussaint posera également les bases d'une refonte du système financier et nous rappelle à tous combien il est urgent et nécessaire de lutter à la base contre des pratiques qui se révèlent, à bien des égards, criminelles.

Position du problème

Si le syndicalisme s'attache à la défense des droits des salariés, il ne faut pas perdre de vue que les effets de l'ultra-libéralisme que nous subissons au quotidien dans les entreprises prennent aussi leur source ailleurs au sein des institutions bancaires et financières. Eric Toussaint nous donne ici une analyse des mécanismes de base du système financier. Il nous montre comment ces derniers génèrent en permanence de l'endettement et des crises qui ont un impact direct sur le travail et quelles mesures sont possibles pour changer ce système destructeur.

Textes de références

• Eric Toussaint, *Bancocratie*, Les Éditions Aden, Bruxelles, 2014

• Lire les articles du CADTM dans la rubrique Banque :

<http://www.cadtm.org/Banques?lang=fr>

RETOUR SUR L'EVOLUTION HISTORIQUE DU CAPITALISME FINANCIER

Le capitalisme financier est une phase qui intervient tardivement dans l'histoire du développement des sociétés modernes et se met en place au cours du 19^{ème} siècle au moment où l'on passe d'une responsabilité illimitée (responsabilité d'une dette sur la totalité des biens propres) des propriétaires et/ou des actionnaires à une responsabilité limitée des actionnaires (pour réduire la prise de risque et favoriser l'investissement), ce qui a permis de consacrer l'impunité complète des grands actionnaires puisque ces derniers n'avaient plus rien à perdre.

Au XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle, les économistes classiques étaient plutôt hostiles à la finance, le modèle étant alors le capitalisme industriel. Le libéral Adam Smith par exemple était partisan d'une limitation drastique du pouvoir accordé aux banquiers et Marx décrivait ces derniers comme des spéculateurs privés se nourrissant des prêts sur l'argent public.

La phase de dérèglementation s'est révélée avec le crash de Wall Street en octobre 1929. C'est l'apogée du libéralisme à outrance qui va provoquer des faillites bancaires au début des années 30.

S'en suit une période de régulation : Roosevelt fait fermer les banques pendant une semaine, la France va instaurer une série de règles importantes inspirées de la loi Glass-Steagall dont la philosophie consiste en trois points : incompatibilité entre les métiers de banque de dépôt et de banque d'investissement ; création d'un système fédéral d'assurance des dépôts bancaires ; plafonnement des taux d'intérêt sur les dépôts bancaires.

Après la seconde guerre mondiale, plusieurs gouvernements européens ont nationalisé les banques (la Banque de France nationalisée en 1945). Cette séparation des banques de dépôts et des banques d'affaires est maintenue jusqu'en 1980, sans qu'il y ait de crises bancaires.

La dérèglementation commence en Grande-Bretagne avec Margaret Thatcher puis aux Etats-Unis avec Ronald Reagan provoquant de nombreuses attaques contre les droits syndicaux, et des vagues de privatisations. En France la transition intervient plus tard, le gouvernement de François Mitterrand ayant pris la décision de nationaliser 29 groupes.

La première étape de la dérèglementation consiste à mettre fin aux accords de Bretton Woods en 1971 qui supprime la convertibilité du dollar en or et entraîne la création de taux de change flottants qui décloisonne les marchés des changes (là où se fixe la valeur de la monnaie).

En 1973, l'instauration du régime des « *changes flottants* » fait varier les monnaies entre elles suivant l'offre et la demande.

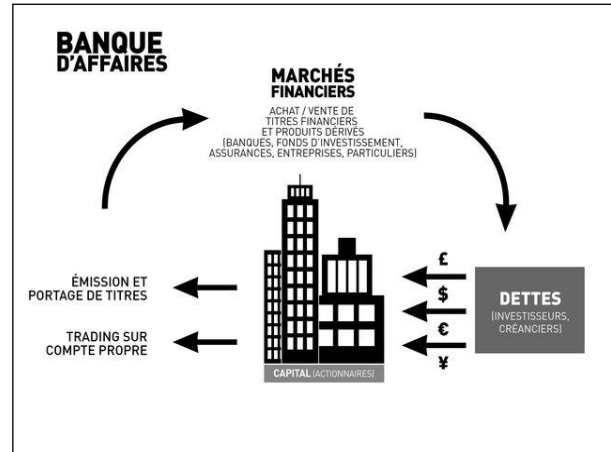
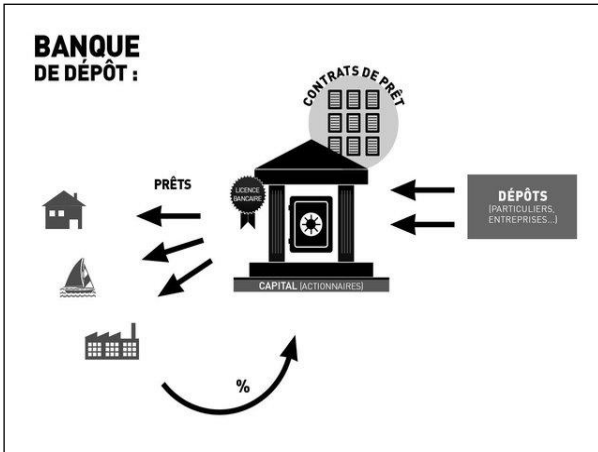
S'en suit le décloisonnement du marché obligataire (qui gère les prêts et emprunts de capitaux à moyen et long terme des obligations) puis du marché des actions en 1986.

La remise en cause de la séparation des banques de dépôt des banques d'affaires (abrogation de la loi de 1999 sous le démocrate Bill Clinton) a donné plus de libertés aux banques vis-à-vis des autorités :

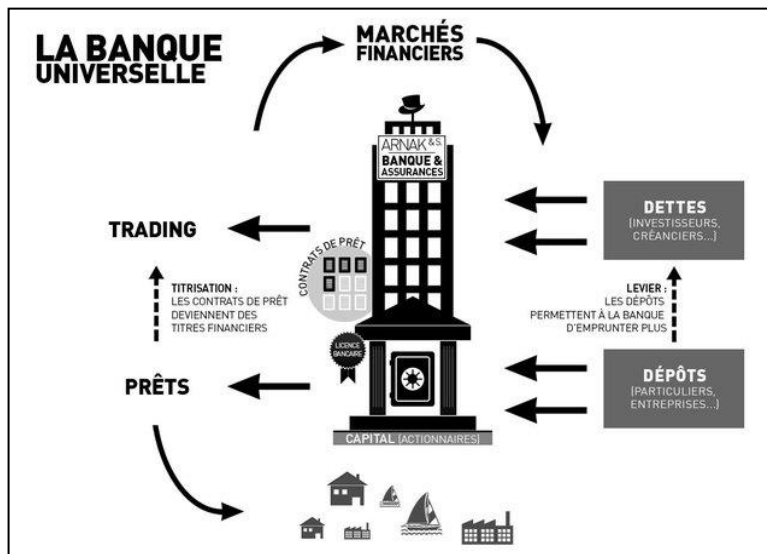
- Suppression de la séparation banque de dépôt/ banque d'affaires/banque de financement et d'investissement.
- Création d'une Banque universelle ex : Bpce (banque populaire-Caisse d'épargne), les banques de dépôt deviennent les amortisseurs des banques d'affaires.



Avant :



Après :



Dès lors l'influence du secteur bancaire n'a cessé de se renforcer. A titre d'exemple l'évolution du volume du bilan des 3 principales banques britanniques en pourcentage du PIB était de 5 % au milieu du 19^{ème} siècle, puis 7 % au début du 20^{ème}, 25 % au début des années 1950, 75 % à la fin des années 1990, 350 % en 2012, le total des actifs du secteur financier représentait plus de 1 000 % du PIB ...

Eric Toussaint liste les principales évolutions du secteur :

- Diminution très importante du capital dur (capital apporté par les actionnaires de l'entité et les profits non-distribués) dans le bilan des banques (panorama annuel des actifs – ce que la société possède – et passifs – ce que la société doit) : au Royaume-Uni, au milieu du 19^{ème} siècle, le capital dur représente environ 50% pour tomber entre 3 et 5% en 2014, la banque emprunte 20 à 30 fois plus auprès d'autres organismes.
- Augmentation concomitante de l'effet de levier (effet de l'endettement sur la rentabilité des capitaux propres).
- Augmentation du rendement sur fonds propres (capitaux apportés par les actionnaires et laissés à la disposition d'un organisme, ils incluent le capital dur mais aussi une partie des dettes).

- Circulation de plus en plus rapide des actions qui changent de propriétaire.
- Augmentation exponentielle des rémunérations des dirigeants des banques.

Il parle d'« *hypertrophie financière fulgurante* » pour les 20 dernières années, période où le néolibéralisme s'impose comme système hégémonique.

Les Conséquences de la déréglementation

- Toutes formes de contrôle administratif des taux d'intérêt, du crédit et des mouvements de capitaux sont abolies.
- Les banques ont abandonné le modèle « *octroyer et conserver* » qui consistait à évaluer les risques de crédit, ce qui leur a permis d'augmenter le rendement sur fonds propres. Dans un second temps, les banques ont alors eu recours à la titrisation (transformation des crédits bancaires consentis en titres financiers qu'elles revendent).
- Les états n'interviennent plus dans les dynamiques d'intégration financière.
- Leur stratégie consiste à capter des capitaux chez eux en renonçant à une grande partie de prélèvements fiscaux sur les revenus du capital.
- Une nouvelle économie s'est créée qui n'investit plus dans la production les capitaux accumulés mais ont servi de liquidités pour des opérations boursières et spéculatives en tout genre.
- L'ensemble de ce processus a conduit à une chute de la part des salaires dans le revenu national au profit du capital.
- Si la consommation augmente, elle a largement recours aux crédits et donc à l'endettement des ménages.

La boucle est bouclée, dans ce système d'endettements et de spéculation généralisée, émerge un nouveau capitalisme international et financier.

Pour aller plus loin : Lire Bancocratie Chapitre 1, 2 et 3 ; Voir Eric Toussaint, *L'évolution des banques depuis Adam Smith et Karl Marx*, 4 mai 2014 sur <http://www.cadtm.org/levolution-des-banques-depuis>

UN SYSTEME D'ENDETTEMENT PERMANENT

Comment fonctionne le système bancaire ?

Il faut d'abord distinguer la monnaie scripturale (dépôt bancaire dans les comptes courants) de la monnaie fiduciaire (le liquide, billets et pièces). La monnaie scripturale forme l'essentiel de la masse monétaire. Si avant la déréglementation, les banques centrales nationales détenaient le privilège de créer la monnaie nécessaire, ce droit a été transféré à des organismes privés. Aujourd'hui ce sont les banques commerciales qui détiennent le monopole de la création de monnaie scripturale.

La monnaie est créée *ex nihilo* lors d'une demande de crédits : quand un client demande 1000 euros de crédit, cet argent est créé, quand le crédit est remboursé il y a destruction monétaire.

Les banques pour créer de la monnaie ont recours à la titrisation : elles transforment les crédits bancaires en titres financiers qu'elles revendent. Elles vendent donc les crédits sous forme de titres avec les risques y afférents (ceux d'un non-remboursement) à d'autres banques. Ce mécanisme à un double avantage : diminuer les risques en sortant de leur actif (les biens qui génèrent des revenus) les crédits et spéculer à partir de ces crédits.

Dans une banque « normale », l'actif est l'ensemble des crédits octroyés aux clients de la banque ainsi que les placements réalisés par la banque. Dans une banque universelle ou une banque d'affaires, à cet actif s'ajoute le trading (l'ensemble des actions, obligations, produits dérivés). On voit ici le risque : les banques dépendent du financement de marché et toutes les banques dépendent entre elles des crédits qu'elles se revendent. En somme, les banques se financent en s'endettant.

Le passif, quant à lui, représente les ressources dont dispose une entreprise (capitaux propres, les provisions pour risques, charges et dettes).

L'ensemble du processus de crédit n'est pas neutre, il y a des intérêts qui font augmenter la masse monétaire. Ce qui génère un paradoxe :

« En effet, les banques ne créent que le montant du principal. Elles ne créent pas l'argent pour payer les intérêts. D'où cet intérêt doit-il provenir ? Le seul endroit où les emprunteurs peuvent aller pour obtenir l'argent pour payer les intérêts est dans la masse monétaire globale de l'économie, mais presque toute cette masse monétaire a été créée exactement de la même façon, il s'agit de crédit bancaire devant être remboursé avec plus que ce qui a été créé. Donc partout il y a d'autres emprunteurs dans la même situation essayant frénétiquement d'obtenir de l'argent dont ils ont besoin pour payer à la fois le principal et les intérêts à partir d'un réservoir d'argent qui ne contient que les principaux. Il est clairement impossible que tout le monde rembourse le principal et les intérêts, car l'argent des intérêts n'existe pas ».

Si les intérêts permettent de faire croître le bilan des banques, ce n'est pas le seul mécanisme problématique des banques. Nous livrons ici une analyse du CADTM sur les liaisons dangereuses entre les banques et l'actionnariat et comment la recherche d'un rendement de plus en plus élevé a permis progressivement de neutraliser les mesures de régulation, créant de ce fait un système permanent d'endettement et de crise.



L'effet de levier

A partir de la dérèglementation néolibérale des années 1980, on a assisté à une baisse radicale du ratio entre les fonds propres (capital + réserves) que les banques doivent réunir et le volume de leurs dettes (les fonds propres + les dettes = le passif). Pour 1000 euros de capital, le nombre d'euros que les banques pouvaient emprunter a considérablement augmenté : c'est ce que l'on appelle l'effet de levier. Les banques ont progressivement augmenté cet effet de levier avec l'autorisation des autorités de contrôle. Le but est d'augmenter la rentabilité que les actionnaires retirent de leur investissement dans la banque en augmentant les montants empruntés. Pourquoi l'effet de levier le plus élevé possible constitue-t-il un objectif poursuivi par les grandes banques ? En quoi cela augmente-il la rentabilité de la banque du point de vue des actionnaires ?

A la poursuite du « ROE » maximum

La notion de ROE (« Return on Equity », ou rendement sur fonds propres) constitue une clé de compréhension. Schématiquement, les fonds propres d'une banque sont constitués du capital apporté par les actionnaires. Il y a 25 ans, en principe, ils représentaient environ 8 % du bilan de la banque. Prenons une banque qui avait des actifs qui atteignaient 100 milliards d'euros (qui se répartissent en crédits aux ménages et aux entreprises, en titres de la dette souveraine, en obligations d'entreprises et autres titres financiers), son capital équivalait à 8 milliards d'euros.

Dans ces conditions, pour atteindre un rendement sur fonds propres (ROE) de 15%, il faut un bénéfice net de 1,2 milliard d'euros (soit 15% de 8 milliards). Obtenir un tel bénéfice net à partir d'actifs qui s'élèvent à 100 milliards d'euros paraît aisé : cela représente 1,2% de la somme.

Le gonflement exponentiel du bilan des banques afin d'augmenter le ROE

A partir du milieu des années 1990, se développent très rapidement de nouveaux produits financiers : des dérivés de différents types, des produits structurés... Les grandes banques veulent leurs parts de marché de ce secteur en plein développement. Elles sont convaincues que si elles ne s'y lancent pas, elles seront dépassées et peut-être absorbées par des concurrents. Le rendement de ces produits est relativement faible, ils rapportent en général moins de 1%. Du coup, une banque dont les actionnaires veulent que le ROE passe de 20 à 30% est poussée à augmenter de manière exponentielle ses actifs et simultanément à recourir de plus en plus à des emprunts pour faire jouer au maximum l'effet de levier. Dans l'exemple mentionné précédemment, le bilan de la banque est alors multiplié par 3 en une dizaine d'années pour atteindre 300 milliards tandis que le capital n'est pas augmenté. Il représente toujours 8 milliards, soit 2,66% du bilan. Le financement de cette croissance du bilan est passé par le recours à l'endettement.

Entre 2002 et 2011, les banques ont multiplié leurs actifs par 2,5.

Selon le FMI, les actifs bancaires mondiaux sont passés de 40.000 à 97.000 milliards de dollars entre 2002 et 2007. Entre 2007 et 2011, ils ont encore augmenté pour atteindre 105.000 milliards de dollars.

Si on considère l'ensemble du secteur bancaire européen, les actifs sont passés de 25.000 milliards d'euros en 2001 à 43.000 milliards en 2008, soit 3,5 fois le PIB de l'UE !

Vu la sévérité de la crise, on aurait pu s'attendre à une rapide restructuration du secteur bancaire avec un dégonflement des bilans des banques et la fermeture des firmes les plus faibles.

Cela ne s'est pas produit, le volume des actifs n'a pas diminué depuis l'éclatement de la crise en 2008. En effet, alors que le volume de leurs actifs atteignait 43.000 milliards euros en 2008, il a atteint 45.000 milliards euros en 2011. Tandis que le PIB européen diminuait légèrement, les actifs des banques européennes poursuivaient leur augmentation pour atteindre 370% du PIB européen en 2011 !

Entre 2007 et 2011, les actifs de la Deutsche Bank ont augmenté de 12,4% (la plus grande banque à l'échelle mondiale), ceux de la britannique HSBC de 22,2% (deuxième banque mondiale), ceux de la principale banque française BNP Paribas de 16%, ceux du Crédit Agricole de 22%, ceux de Barclays de 12%, ceux de la principale banque espagnole Santander de 37,1%, ceux de la principale banque suédoise Nordéa de 84,1%, ceux de la deuxième banque allemande Commerzbank de 7,3%, ceux de la banque italienne Intesa de 11,6%, ceux de la deuxième banque espagnole BBVA de 19,1%. Sur les 18 principales banques européennes, seules trois ont connu une baisse des actifs : Royal Bank of Scotland (-28%), la principale banque hollandaise ING (-3,3%) et la principale banque italienne Unicredit (-9,3%).

(Eric Toussaint, Les banques bluffent en toute légalité, 19 juin 2013)

Conséquences de l'augmentation de l'effet de levier

Première conséquence : une prise de risque de plus en plus élevée et des débâcles bancaires à répétition. Deuxième conséquence : le sauvetage des banques par les pouvoirs publics qui mettent le peuple à contribution. Dans nombre de pays (Irlande, Islande, Espagne, Belgique, Royaume-Uni, Allemagne, Pays-Bas, Etats-Unis, Chypre, Grèce...), la dette publique a augmenté fortement depuis 2008 en raison des sauvetages bancaires.

Pourtant, comme mentionné plus haut, six années après le démarrage de la plus grande crise bancaire depuis les années 1930, les gouvernements et les autorités de contrôle se proposent de ramener l'effet de levier à 1/33. La banque qui a 1 euro en fonds propres peut donc emprunter 32 euros et mener des activités pour 33 euros. Cela promet inévitablement la poursuite des crises bancaires. (...)

Bâle 1 : un encouragement à la dérèglementation voulue par les banques

Première étape : à partir de 1988, les accords de Bâle 1 prévoient que les banques doivent avoir à leur disposition sous forme de fonds propres l'équivalent de 8% de leur bilan. Cela veut dire que si elles disposent de 1 euro en fonds propres (apporté en principe par les actionnaires), elles peuvent prêter 12,5. Cela signifie également que pour prêter 12,5 alors qu'elles n'ont que 1% de fonds propres, elles peuvent emprunter 11,5. Par rapport aux normes en vigueur depuis les années 1930, il s'agissait déjà d'un important encouragement à recourir à l'endettement pour augmenter le volume des activités de la banque. Or ces 8% apparaissent comme un montant élevé depuis les accords de Bâle 2 que nous verrons plus loin.

Attention, il faut nuancer de manière importante la description qui vient d'être faite. En effet, ce n'est pas 12,5 qu'elles peuvent prêter... En réalité, elles peuvent « prêter » 25 (c'est le cas de BNP Paribas), voire 50 (c'est le cas de Deutsche Bank ou de Barclays) tout en respectant Bâle 1 (et Bâle 2 actuellement en vigueur). Pourquoi est-ce possible? Parce qu'elles peuvent jouer sur le dénominateur du ratio fonds propres / actifs, car ce ratio n'est pas appliqué au total des actifs. En effet, Bâle 1 (tout comme Bâle 2 et Bâle 3 que nous analyserons plus loin) permet à la banque de « réduire » la valeur des actifs en considérant qu'une grande partie d'entre eux ne sont pas risqués. La valeur des actifs est calculée en fonction du risque qu'ils représentent. Les titres de dette souveraine émise par des Etats membres de l'OCDE sont considérés comme ne présentant aucun risque. Les prêts aux banques cotées entre AAA et AA- ne présentent que 20% de risque. Bâle 1 établissait 5 catégories de risque en fonction du débiteur ou de la contrepartie : 1) Etats et pouvoirs publics, 2) grandes entreprises non financières, 3) banques, 4) particuliers et petites entreprises et 5) autres.

Comment un ratio de 4% peut être transformé en un ratio de 10% ?

Si la banque Banxia a 4% de fonds propres et 100 d'actifs, cela représente un ratio de 4% alors qu'elle doit atteindre 8% dans le cadre de Bâle 1 (et de Bâle 2 qui est d'application en 2013-2014). Comme fait-elle pour l'atteindre sans rien changer ? Elle va pondérer ses actifs en fonction du risque. Prenons le cas théorique suivant : sur les 100, elle détient des titres souverains de pays qui disposent d'une note comprise entre AAA et AA- pour un montant de 30. Elle peut alors soustraire ces 30 du total de ses actifs. Pourquoi ? Parce que la législation en vigueur considère que des créances sur des pays notés entre AAA et AA- ne nécessitent aucun capital pour amortir des pertes éventuelles. Il lui reste 70 d'actifs en face desquels elle doit mettre un montant suffisant de capital. Son ratio capital / actifs (4/70) s'établit maintenant à 5,7% : c'est encore insuffisant.

Continuons le raisonnement. Sur les 70 restants, 30 sont constitués de créances sur des banques ou à des entreprises notées entre AAA et AA-. Dans ce cas, puisque les règles de Bâle 1 (et de Bâle 2) considèrent que ces prêts ne présentent que 20% de risque, la banque Banxia peut considérer que les 30 de créances ne comptent que 6 (20% de 30). Ce n'est donc plus pour des actifs équivalents à 70 que Banxia doit rassembler des fonds propres, mais des actifs de 70 moins 24, c'est-à-dire 46. Le ratio fonds propres / actifs s'améliore donc nettement, il atteint 8,7% (4 de fonds propres pour 46 d'actifs pondérés par le risque).

Admettons maintenant que sur les 40 d'autres actifs, 2 soient des prêts à des entreprises ou à des banques auxquelles les agences attribuent une mauvaise note, c'est-à-dire inférieure à B-. Dans ce cas, le risque s'établit à 150%. Ces 2 de créances comptent alors pour 3 (150% de 2). Il faudra calculer les fonds propres requis pour faire face au risque par rapport à 3 et non par rapport à 2.

Supposons que sur les 38 d'actifs restants, 10 représentent des prêts à des PME. Dans ce cas, 10 comptent pour 10 car les créances des banques sur les PME ne peuvent pas être allégées, elles sont considérées par les autorités de Bâle comme présentant un risque élevé. Le « risque » s'établit à 100%. Les 28 d'actifs restants sont constitués de prêts aux particuliers. Le risque pour les prêts aux particuliers s'établit à 75%, donc ces 28 d'actifs pèsent 21 (75% de 28). Dans ce cas théorique, les actifs calculés en fonction du risque représentent finalement 40 (0+6+3+10+21) sur un actif total de 100. Le ratio fonds propres / actifs vaut 4/40, c'est-à-dire 10%. Bingo ! La banque dont les fonds propres ne représentaient que 4% des actifs peut déclarer que son ratio atteint en réalité 10. Elle sera félicitée par les autorités de contrôle.

(Eric Toussaint, Les banques bluffent en toute légalité, 19 juin 2013)

Pour aller plus loin : Lire Bancocratie Chapitre 4, 5, 6 et 8 ; Voir Eric Toussaint, Les banques bluffent en toute légalité, 19 juin 2013 sur <http://www.cadtm.org/Les-banques-bluffent-en-toute>.

DE BÂLE 2 A BÂLE 3 : DE CRISE EN CRISE, RIEN NE CHANGE

Pour prêter un total de 100 millions d'euros une banque doit avoir au minimum 8 millions d'euros de fonds propres pour être considérée comme solvable mais pour arriver à ces 8% on peut manipuler les chiffres en pondérant les actifs.

Les accords de Bâle 2 représentent la consécration de cette logique néo-libérale de dérégulation. Conclue en 2004-2005, juste avant la crise de 2007, ils permettent de faire sauter les quelques règles de prudence qui restaient. Le grand principe de Bâle 2 c'est la réduction du capital dur requis (c'est-à-dire le capital apporté par les actionnaires et les profits non distribués). Désormais, le volume de ce dernier ne représente plus que 2% du volume des actifs pondérés... **Ce qui signifie que l'on donne toute latitude aux banques pour générer des transactions sans avoir suffisamment de fonds propres pour faire face aux risques pris.** Si la règle des 8% ne change pas par rapport à Bâle 1, les nouveaux accords prévoient une manière originale de la contourner : la manière dont on atteint les 8% change en permettant aux banques d'adopter leur propre mode de calcul des actifs à prendre en compte pour atteindre le ratio fonds propres/actifs exigés (désormais les banques peuvent prendre en compte des titres de dettes subordonnées par exemple).

Eric Toussaint détaille ces mesures :

« (...)

- au numérateur (fonds propres), on a élargi les catégories de dettes que la banque pouvait inclure dans le calcul, bien au-delà des capitaux durs ;

- au dénominateur, on a introduit la possibilité pour les banques de définir elles-mêmes leur modèle de calcul des actifs pondérés par les risques ».

En donnant carte blanche aux banques pour apprécier eux-mêmes les risques pris, ces accords ont joué un rôle primordial dans l'éclatement de la crise financière puisque les banques ont poursuivi un objectif de profit maximum tout en prenant des risques toujours plus élevés. C'est ainsi que la spéculation sur les prêts immobiliers hypothécaires à risque, les *subprimes*, en grande partie non-solvables ont pu se diffuser partout : des organismes de crédit aux fonds de placement, de ces fonds aux banques. Chaque acteur financier s'étant vendu et revendu des titres, l'ensemble crée un effet de contagion : les banques (en charge de financer les fonds d'investissement qui avaient fait faillite) refusèrent de se prêter de l'argent entre elles par peur des liquidités toxiques issues des subprimes, provoquant ainsi une crise de la liquidité. S'en suit une série d'effets négatifs : crise de confiance au sein des marchés, renchérissement supplémentaire du crédit par une augmentation du taux interbancaire, puis chute des cours boursiers et enfin contamination à l'économie réelle et faillites en cascades d'abord de banques puis d'entreprises provoquant d'un côté un endettement des états pour sauver les banques, de l'autre une augmentation du chômage.

Pris dans l'urgence, les accords de Bâle III devaient permettre d'encadrer le milieu bancaire suite au discrédit de la crise : le pourcentage de capital dur exigé par Bâle II est rehaussé, au lieu de 2%, 4,5% de capital dur est demandé auquel s'ajoute un coussin de sécurité de 2,5% soit en tout 7% tandis que le ratio de solvabilité minimal passe de 8 % à 10,5 % (en prenant en compte ce coussin). Selon E.Toussaint, « *les autorités de contrôle, les gouvernements en cheville avec les grandes banques privées, la grande presse veulent faire croire au public que des contraintes sérieuses ont été imposées au monde de la finance. C'est faux* ». En effet, « *l'élément fondamental à retenir est le fait que les actifs continueront à être calculés en fonction du risque qu'ils représentent. Cela réduit à néant les discours sur la solution apportée par Bâle III à la crise bancaire. Car 4,5% de capital dur en proportion des actifs pondérés par le risque, c'est de la rigolade. Tous les maquillages de comptes sont possibles* ».

Ainsi les banques pourront toujours recourir au hors bilan et au shadow banking, c'est-à-dire aux deux mécanismes qui conduisent à des prises de risque irresponsables.

Le Hors Bilan

(...) avec la déréglementation, les banques ont pu développer des activités impliquant des volumes gigantesques de financements (c'est-à-dire des dettes) sans les prendre en compte dans leur bilan comptable.

Elles ont massivement pratiqué le hors bilan, notamment pour dissimuler une grande partie des risques qu'elles prennent avec leurs volumineuses opérations sur des dérivés.

Qu'est-ce que le hors bilan ? Le hors bilan assure le suivi comptable des activités qui n'ont pas encore entraîné un paiement (un décaissement ou un encaissement) de la part de la banque, mais qui lui fait courir un certain nombre de risques. Il s'agit habituellement de contrats en cours d'exécution. Les activités enregistrées dans le hors bilan bancaire sont pour l'essentiel les opérations sur dérivés, les engagements par signature et les opérations de change.

(...) Selon Laurence Scialom, aux États-Unis : « Cet engagement massif dans les activités hors bilan se reflète dans l'accroissement de la part des revenus issus de ces activités (commissions et revenus de négoce) dans le total du revenu des banques. Cette part est passée de 19 % sur la période 1960-1980 à 43 % du produit net bancaire en 1999 ».

Vu le volume gigantesque du hors bilan, tout accident financier important de ce côté, notamment sur les dérivés, peut déstabiliser la banque. Les grandes banques n'hésitent cependant pas à y recourir massivement puisqu'elles en tirent, comme le dit Laurence Scialom, d'importants revenus et qu'elles peuvent y loger des risques qui du coup passent inaperçus aux yeux des autorités de contrôle.

La banque de l'ombre ou le shadow banking

Les banques ont également créé et développé la banque de l'ombre, le shadow banking, et cela de manière légale (comme pour le hors bilan) et donc avec l'autorisation des autorités de contrôle.

Qu'est-ce que le shadow banking ?

Les activités financières du shadow banking sont principalement réalisées pour le compte des grandes banques par des sociétés financières créées par elles. Ces sociétés financières (Special Purpose Vehicles – SPV, money market funds*, hedge funds*...) ne reçoivent pas de dépôts, ce qui leur permet de ne pas être soumises à la réglementation et à la régulation bancaires. Elles sont donc utilisées par les grandes banques afin d'échapper aux réglementations nationales ou internationales. Des sociétés de gestions d'actifs comme BlackRock ou Pimco sont également actives dans le shadow banking et entretiennent des relations très étroites avec les grandes banques.*

Le shadow banking et la banque universelle sont donc complémentaires. Le recours au shadow banking permet à la banque universelle d'échapper de plus en plus à la gestion directe des risques.

Le volume des actifs gérés par le shadow banking a augmenté de manière très importante, en particulier avant la crise de 2007-2008. Il est passé de 26 375 milliards de dollars en 2002 à 62 031 en 2007 avant de redescendre en 2008 à 59 350 pour progresser de nouveau et atteindre 66 614 milliards de dollars en 2011.

Pour aller plus loin : Lire Bancocratie Chapitre 7, 9 et 10 ; Sur les accords de Bâle, voir Eric Toussaint, *Banques : bulletin de santé trafiqué*, 23 juillet 2013 sur <http://www.cadtm.org/Banques-bulletin-de-sante-trafique> et *Comment les banques et les gouvernants détruisent les garde-fous*, 13 janvier 2014 sur <http://www.cadtm.org/Comment-les-banques-et-les> ; Sur la crise économique, Diagne et Gleizes, *De la Crise des Subprimes à la Crise globale*, 18 mai 2008 sur <http://www.cadtm.org/De-la-crise-des-Subprimes-a-la>

La Banque n'est qu'un acteur parmi d'autres aujourd'hui dans le vaste système du capitalisme financier. Aujourd'hui les actifs sur le marché financier représentent 225 000 milliards de \$ répartis comme suit :

- Banques : 130 000 milliards de \$ (les 50 plus grosses dont la Société Générale et la BNP en possède 50%),
- Fonds de pension : 33 000 milliards de \$ (essentiellement anglo-saxons),
- Compagnie d'Assurance : 25 000 milliards de \$,
- Fonds de placement mutuel : 26 000 milliards de \$,
- Fonds souverains : 5200 milliards (comme le Qatar ou la Norvège),
- Edge Funds¹ : 2500 milliards de \$,
- Money Market Funds² : 2500 milliards de \$.

Tous ces organismes ont peu ou prou recours aux mêmes stratégies « *de prédation* » : le hors-bilan, la titrisation, la création de filiales dans les paradis fiscaux, la création de sociétés écrans, les opérations sur des produits financiers toxiques. Voici quelques exemples de ce type d'opération :

1) Sur les produits dérivés

Le dérivé de crédit est selon le CADTM un « *produit financier dont le sous-jacent est une créance ou un titre représentatif d'une créance (obligation). Le but du dérivé de crédit est de transférer les risques relatifs au crédit, sans transférer l'actif lui-même, dans un but de couverture* ». Une des formes principales de dérivé de crédit est le Credit Default Swap (CDS) :

« Le CDS est un produit financier dérivé qui n'est soumis à aucun contrôle public. Il a été créé dans la première moitié des années 1990 en pleine période de dérèglementation. Credit Default Swap signifie littéralement permutation de l'impayé. Normalement, il devrait permettre au détenteur d'une créance de se faire indemniser par le vendeur du CDS au cas où l'émetteur d'une obligation (l'emprunteur) fait défaut, que ce soit un pouvoir public ou une entreprise privée. Le conditionnel est de rigueur pour deux raisons principales. Premièrement, on peut acheter un CDS pour se protéger d'un risque de non remboursement d'une obligation que l'on a pas. Cela revient à prendre une assurance contre le risque d'incendie de la maison du voisin en espérant que celle-ci parte en flammes afin de pouvoir toucher la prime. Deuxièmement, les vendeurs de CDS n'ont pas réuni préalablement des moyens financiers suffisants pour indemniser les victimes du non remboursement de dettes. En cas de faillite en chaîne d'entreprises privées ayant émis des obligations ou du non remboursement de la part d'un Etat débiteur important, il est certain que les vendeurs de CDS seront dans l'incapacité de procéder aux indemnisations qu'ils ont promises. Le désastre de l'entreprise nord-américaine AIG en août 2008, la plus grosse société d'assurance internationale (en fait elle a été nationalisée par Bush afin d'éviter les conséquences d'une faillite) et la faillite de Lehman Brothers sont directement liés au marché des CDS. AIG et Lehman s'étaient fortement développés dans ce secteur ».

(Eric Toussaint, CDS et agences de notation : fauteurs de risques et de déstabilisation, 23 septembre 2011 sur <http://www.cadtm.org/CDS-et-agences-de-notation>)

¹ Un Hedge funds (ou fonds spéculatif) est une institution d'investissement empruntant afin de spéculer sur les marchés financiers mondiaux. Plus un fonds aura la confiance du monde financier, plus il sera capable de prendre provisoirement le contrôle d'actifs dépassant de beaucoup la richesse de ses propriétaires. Les revenus d'un investisseur d'un Hedge funds dépendent de ses résultats, ce qui l'incite à prendre davantage de risques. Les Hedge funds ont joué un rôle d'éclaireur dans les dernières crises financières : spéculant à la baisse, ils persuadent le gros du bataillon (les zinzins des fonds de pension et autres compagnies d'assurance) de leur clairvoyance et crée ainsi une prophétie spéculative auto-réalisatrice.

² Les Money Market Funds (MMF) sont des sociétés financières des États-Unis et d'Europe, très peu ou pas contrôlées ni réglementées car elles n'ont pas de licence bancaire. Ils font partie du shadow banking.

2) Sur les produits structurés

Les banques émettent aussi des produits dangereux que l'on nomme structurés. Selon le CADTM « un produit structuré est un produit généralement conçu par une banque. C'est souvent une combinaison complexe d'options, de swaps (échange de flux financier), etc. Son prix est déterminé en utilisant des modèles mathématiques qui modélisent le comportement du produit en fonction du temps et des différentes évolutions du marché. Ce sont souvent des produits vendus avec des marges importantes et opaques ». Il s'agit souvent d'asset-backed security (ABS), en français de titre adossé à des actifs ou valeur mobilière adossée à des actifs : il s'agit de valeur mobilière dont les flux sont basés sur ceux d'un actif. Ces produits sont le résultat direct de la titrisation liée aux emprunts immobiliers, aux paiements de cartes bancaires, ou aux créances commerciales. Nous citerons deux exemples :



- Celui des subprimes : *« Le marché des subprimes, sous marché du marché hypothécaire des États-Unis d'Amérique, visait à permettre aux ménages défavorisés un accès à la propriété immobilière. Ces prêts immobiliers à taux variables, gagés sur la valeur de l'acquisition immobilière (l'hypothèque) présentaient un risque important d'insolvabilité (non remboursement des dettes) mais les banques pouvaient saisir les maisons hypothéquées. Le retournement de la croissance américaine, la hausse des taux d'intérêt et de la précarité des ménages concernés ont provoqué de nombreux défauts de paiement et une insolvabilité des débiteurs ... puis par ricochet un besoin de refinancement des banques détenant ces créances ou ces titres (un besoin de liquidités pour faire face aux retraits monétaires des agents non financiers) ... et amplifié la crise du bâtiment et de l'immobilier (l'augmentation des saisies augmentant l'offre immobilière dans un contexte de demande déprimée). Mais ces créances avaient été titrisées, transformées en titres financiers, pour mutualiser les risques tout en préservant des rendements élevés pour les institutions financières, en particulier les hedge funds. La complexification des marchés financiers a provoqué une diffusion du risque jusqu'à devenir un risque systémique par contagion à d'autres segments de marchés financiers et d'autres pays³ ».*
- L'exemple des crédits automobiles et le cas Volkswagen : *« Volkswagen ne fabrique pas seulement des voitures. Le groupe possède aussi une banque, destinée à fournir des crédits pour acheter ses voitures. Et cette banque génère ensuite des produits financiers : des petits paquets de crédits automobiles revendus par Volkswagen à des investisseurs, en échange de leurs capitaux ». Ce mécanisme a été largement soutenu et encouragé par la Banque Centrale européenne pour relancer la titrisation des banques européennes affaiblies par la crise ... à partir des mêmes raisons qui avait créé la crise (la titrisation !). Volkswagen a donc servi de pilote dans la relance de la titrisation par la création de produits financiers structurés. Un mécanisme qui fait des heureux : la banque et l'entreprise. Côté banque : « Ainsi la BCE propose aux banques qui ont besoin de liquidités (et elles en ont un besoin insatiable) de lui déposer leurs produits structurés en collatéral (c'est-à-dire en garantie), afin d'obtenir du financement qu'elles pourront ainsi proposer à leur tour à leurs clients – ménages et PME en priorité bien sûr ! Financement que les banques obtiennent, au passage, à un taux de 0,05 %, le taux actuel de la BCE, sans faute de frappe, vous avez bien lu : c'est bien entre 80 et 100 fois moins cher que ce que vous payez pour le crédit de votre Volkswagen ». Côté entreprise :*

³ Lire l'analyse complète : Diagne et Gleizes, *De la Crise des Subprimes à la Crise globale*, 18 mai 2008 sur <http://www.cadtm.org/De-la-crise-des-Subprimes-a-la>

« Volkswagen vend des voitures à crédit à ses clients, puis, sous les bons conseils de la BCE, fait des produits structurés avec ces crédits. C'est-à-dire des petits paquets de crédits comprenant chacun différents niveaux de risque, que l'on appelle des ABS (pour Asset Backed Securities), des titres adossés à des actifs, et qu'elle revend à des investisseurs. Cela lui permet d'obtenir du financement de la part de ces investisseurs, et donc de proposer plus de crédits à ses clients et ainsi de vendre plus de voitures. Et donc de faire plus d'ABS, qu'elle peut vendre à des investisseurs, qui lui apporteront plus de financement... ». Voici une bonne illustration du cercle infernal de la finance, qui a toutefois ses limites. Alors que les ABS se vendaient comme des petits pains, un scandale éclate : les voitures écologiques de Volkswagen pollueraient bien plus que ce qui a été dit et 11 millions de véhicules (dont une bonne partie ont été achetés à crédit, eux-mêmes transformés en ABS) devraient être rappelés, ce qui a finalement entraîné une défiance de la part de la BCE, des marchés financiers et des agences de notations, trois organismes qui ont pourtant pris une part importante dans l'affaire. Alors qu'en est-il des ABS ? « Par exemple, dans le cadre de la vente des 800 millions € d'ABS espagnols en septembre, les clients qui se sentent floués par le scandale qui éclate, alors qu'ils sortent tout juste de chez le concessionnaire avec leur belle voiture toute neuve et qui ne pollue presque pas – s'imaginent-ils – pourraient se sentir le droit de réclamer que la voiture soit réparée, voire carrément remplacée ! Les termes du contrat n'ayant pas été respectés, il n'est pas hasardeux d'imaginer que Volkswagen pourrait se retrouver rapidement dans une situation... inconfortable. Et ce n'est pas tout ! Voilà que 10 clients belges viennent d'intenter un procès à Volkswagen, parce qu'ils estiment que malgré la réparation de leur voiture, l'affaire aura des répercussions sur la valeur de leurs véhicules sur le marché de l'occasion ! Une sombre perspective pour la marque automobile, puisque les ABS sont adossés à la valeur même de ces véhicules. Le niveau de risque sur les ABS de Volkswagen évalué par les agences de notation a ainsi doublé depuis fin septembre, et leur valeur a considérablement chuté⁴ ».

Un symbole du nouveau capitalisme financier, Stephen Green : patron d'HSBC, prêtre anglican, baron de la drogue et ministre britannique du commerce.

« Le cas de la banque britannique HSBC constitue un exemple supplémentaire de la doctrine « trop grande pour être incarcérée ». En 2014, le groupe mondial HSBC employait 260 000 personnes, est présent dans 75 pays et déclare 54 millions de clients. Au cours de la dernière décennie, HSBC a collaboré avec les cartels de la drogue du Mexique et de Colombie, responsables de (dizaines de) milliers d'assassinats avec armes à feu, dans le blanchiment d'argent pour un montant de 881 millions de dollars.

Les relations commerciales de la banque britannique avec les cartels de la drogue ont perduré malgré les dizaines de notifications et d'avertissements de différentes agences gouvernementales des États-Unis (dont l'OCC -Office of the Comptroller of the Currency-). Les bénéfices obtenus ont non seulement conduit HSBC à ignorer les avertissements mais, qui plus est, à ouvrir des guichets spéciaux dans ses locaux à Mexico, où les narcotrafiquants pouvaient déposer des caisses emplies d'argent liquide, pour faciliter le processus de blanchiment.

Malgré l'attitude ouvertement provocante de HSBC envers la loi, les conséquences légales de sa collaboration directe avec des organisations criminelles furent pratiquement nulles. En décembre 2012, HSBC dut payer une amende de 1,9 milliard de dollars - soit l'équivalent d'une semaine de recettes de la banque - pour clore l'affaire de blanchiment. Pas un seul dirigeant ou employé n'a fait l'objet de poursuites criminelles, bien que la collaboration avec des organisations terroristes ou la participation à des activités liées au narcotrafic sont passibles de cinq ans de prison. Être dirigeant d'une grande banque donne carte blanche pour faciliter, en toute impunité, le trafic de drogues dures ou d'autres crimes ».

⁴ Voir l'article complet : Eric Toussaint, Pierre Gottinaux, Super Mario Draghi roule en Volkswagen, 6 novembre 2015 sur <http://www.cadtm.org/Super-Mario-Draghi-roule-en>

A cette époque, le patron d'HSBC est Stephen Green :

« La biographie de Stephen Green constitue une illustration vivante de la relation symbiotique entre la finance et le gouvernement. Cela va même plus loin car il ne s'est pas contenté de servir au mieux les intérêts du grand capital, en tant que banquier puis ministre, il est également prêtre de l'église officielle anglicane et a écrit deux livres sur l'éthique et les affaires, dont un est intitulé « Servir Dieu ? Servir Mammon ? ». Le titre du livre renvoie notamment au nouveau testament : « aucun homme ne peut servir deux maîtres : car toujours il haïra l'un et aimera l'autre. On ne peut servir à la fois Dieu et Mammon ». Mammon représente la richesse, l'avarice, le profit, le trésor. On retrouve ce mot en araméen, en hébreu, en phénicien. Parfois Mammon est assimilé à Satan. Quant à Stephen Green, il est honoré par les plus hautes autorités universitaires et est manifestement intouchable. (...) Les accusations qui sont portées par les autorités américaines en matière de blanchiment de 881 millions de dollars de l'argent des cartels de la drogue et d'autres organisations criminelles portent sur la période 2003-2010. (...) Celui-ci est bien placé pour savoir ce que faisait la banque au Mexique, dans les paradis fiscaux, au Moyen-Orient et aux Etats-Unis car, en plus de conduire l'ensemble du groupe HSBC, il a dirigé par le passé HSBC Bermuda (établie dans un paradis fiscal), HSBC Mexique, HSBC Moyen-Orient. (...) En octobre 2010, pour la



deuxième fois depuis 2003, la justice des Etats-Unis met en demeure HSBC d'arrêter ses activités criminelles. Le public n'est pas au courant. Il est grand temps pour Stephen Green de quitter le navire. Le 16 novembre 2010, à la demande de David Cameron, il est anobli par la Reine d'Angleterre et devient le « baron » Stephen Green de Hurstpierpoint du Comté du Sussex occidental. Cela ne s'invente pas. Pour un businessman qui a permis de blanchir l'argent des « barons » de la drogue, c'est une belle promotion. A ce titre, il devient membre de la Chambre des Lords le 22 novembre 2010. (...) En décembre 2010, il démissionne de la présidence de HSBC et, en février 2011, il devient ministre du Commerce et de l'Investissement. A ce titre, il met son savoir-faire au service du patronat britannique avec lequel il entretient des relations très fructueuses et étroites puisqu'il occupe depuis de mai 2010 le poste de vice-président de la Confédération de l'industrie britannique. Il joue aussi un rôle important dans la promotion de Londres qui se prépare à accueillir les Jeux Olympiques en juillet 2012. C'est le mois au cours duquel une commission du Sénat des Etats-Unis remet son rapport sur l'affaire HSBC. Stephen Green refuse de répondre à des questions des membres de la chambre des Lords concernant son implication dans ce scandale. Il est protégé par le président du groupe des Lords conservateurs qui explique qu'un ministre n'a pas à venir s'expliquer devant le Parlement pour des affaires étrangères à son ministère⁵ ».

deuxième fois depuis 2003, la justice des Etats-Unis met en demeure HSBC d'arrêter ses activités criminelles. Le public n'est pas au courant. Il est grand temps pour Stephen Green de quitter le navire. Le 16 novembre 2010, à la demande de David Cameron, il est anobli par la Reine d'Angleterre et devient le « baron » Stephen Green de Hurstpierpoint du Comté du Sussex occidental. Cela ne s'invente pas. Pour un businessman qui a permis de blanchir l'argent des « barons » de la drogue, c'est une belle promotion. A ce titre, il devient membre de la Chambre des Lords le 22 novembre 2010. (...) En décembre 2010, il démissionne de la présidence de HSBC et, en février 2011, il devient ministre du Commerce et de l'Investissement. A ce titre, il met son savoir-faire au service du patronat britannique avec lequel il entretient des relations très fructueuses et étroites puisqu'il occupe depuis de mai 2010 le poste de vice-président de la Confédération de l'industrie britannique. Il joue aussi un rôle important dans la promotion de Londres qui se prépare à accueillir les Jeux Olympiques en juillet 2012. C'est le mois au cours duquel une commission du Sénat des Etats-Unis remet son rapport sur l'affaire HSBC. Stephen Green refuse de répondre à des questions des membres de la chambre des Lords concernant son implication dans ce scandale. Il est protégé par le président du groupe des Lords conservateurs qui explique qu'un ministre n'a pas à venir s'expliquer devant le Parlement pour des affaires étrangères à son ministère⁵ ».

Pour aller plus loin : Sur les pratiques « prédatrices » bancaires (trading, surendettement, spéculation) : lire Bancocratie Chapitres 16 à 19 ; sur l'impunité des banques (impunité par rapport à la crise, expulsion illégale de logement, blanchiment d'argent de la drogue, affaires de corruption, affaire Libor, soutien à l'occupation de la Palestine par Israël...) : lire Bancocratie, Chapitres 21 à 29.

⁵ Eric Toussaint, HSBC : Les barons de la banque et de la drogue, 10 février 2015 sur <http://www.cadtm.org/SwissLeaks-HSBC-Les-barons-de-la> ; voir aussi Bancocratie, chapitre 23.

MESURES IMMEDIATES A PRENDRE AU NIVEAU DE LA FINANCE EN GENERAL ET DE LA BANQUE EN PARTICULIER

Pour Eric Toussaint la réforme du système bancaire et financier passe avant tout par la lutte et la revendication de mesures concrètes et minimales. Toussaint liste 19 mesures concrètes :

- 1.** Réduire radicalement la taille des banques afin de supprimer le risque « *trop grande pour faire faillite* » que représentent les banques systémiques.
- 2.** Séparation des banques entre banques de dépôt et banques d'affaires. Cela implique de démanteler les banques universelles (mêlant les métiers de banques de dépôts, banques d'affaires et assurances) en les forçant à créer des entités juridiquement séparées. Les banques de dépôt « *seraient les seules institutions financières autorisées à collecter des dépôts auprès des épargnants et à bénéficier d'un soutien public (garantie publique des dépôts d'épargne et accès à la liquidité de la Banque centrale)* ». Ces banques de dépôt ne seraient autorisées qu'à octroyer des prêts aux particuliers, aux entreprises et aux acteurs publics locaux et nationaux. Il leur serait interdit de mener des activités sur les marchés financiers : interdiction aux banques de dépôt et d'affaires de faire de la titrisation ; en cas de faillite les pertes seront intégralement assumées par le secteur privé (à commencer par les actionnaires (sur l'ensemble de leur patrimoine).
- 3.** Interdiction des produits dérivés et retour à des contrats d'assurance classiques.
- 4.** Soumettre les produits financiers à une « *autorisation de mise sur le marché* » : tout produit financier nouveau (à l'exclusion des dérivés qui sont automatiquement interdits) devra être soumis aux autorités de contrôle par les banques d'affaires afin d'obtenir une autorisation avant d'être mis sur le marché.
- 5.** Interdire les relations de crédit entre banques de dépôt et banques d'affaires.
- 6.** Séparer les activités de conseil et les activités de marché. Pour cela il faut recréer la fonction de courtage.
- 7.** Interdire la spéculation. L'acquisition par une banque ou une autre institution financière d'un bien matériel (matières premières, aliments, terres, immeubles ...) ou d'un titre financier (actions, obligations ou tout autre titre financier) dans le but de spéculer sur son prix serait interdite.
- 8.** Qui doit prendre en charge les pertes des banques ?
 - Il faut restaurer la responsabilité illimitée des grands actionnaires. En cas de faillite, le coût de la faillite doit pouvoir être récupéré sur l'ensemble du patrimoine des actionnaires (personnes physiques ou entreprises/personne morale).
 - Le patrimoine global inférieur à un certain niveau, par exemple inférieur à 300 000 euros, doit être totalement protégé.
 - En cas de faillite, les clients de la banque de dépôt doivent continuer à bénéficier d'une garantie d'État pour leurs dépôts, limitée à la masse raisonnable d'épargne d'un ménage moyen supérieur (aujourd'hui 150 000 euros...).
- 9.** Exiger des banques une augmentation radicale du volume des fonds propres en rapport avec le total du bilan. Alors que les fonds propres sont en général inférieurs à 5 % du bilan de la banque, nous sommes pour porter le minimum légal à 20 %.

10. Interdiction des marchés financiers de gré à gré. Toutes les transactions sur les marchés financiers doivent être enregistrées, traçables, réglementées et contrôlées. Jusqu'ici les principaux marchés financiers sont de gré à gré, c'est-à-dire qu'ils ne sont soumis à aucun contrôle : il s'agit du marché des changes (5 300 milliards de dollars chaque jour), du marché des dérivés, du marché des commodities...

11. Mettre fin au secret bancaire. Les banques doivent avoir l'obligation de communiquer toutes les informations sur leurs responsables, leurs différentes entités, leurs clients, les activités qu'elles exercent et les transactions qu'elles réalisent pour le compte de leurs clients et pour elles-mêmes. De même, les comptes des banques doivent également être lisibles et compréhensibles.

12. Interdire les transactions avec les paradis fiscaux.

13. Interdire le trading à haute fréquence et le *shadow banking*. Limiter strictement ce qui peut être mis dans le hors bilan. Interdire les ventes à découvert et les ventes à nu.

14. Au niveau structurel : Favoriser les conditions de travail, de rémunération, par un programme de relance de l'emploi par la réduction du temps de travail. Garantir le volume de l'emploi dans le secteur bancaire et les conditions de travail. Instauration de l'égalité complète de salaire entre les hommes et les femmes. Il devra y avoir une échelle des salaires de nature à élever les salaires les plus bas et mettre une limite aux plus hauts revenus. Il faut instaurer un plafond maximum de rémunération.

On pourrait suivre la recommandation de Platon en fixant un écart de rémunération ne dépassant pas 4, ou celle d'Aristote la fixant à 5. Cela implique évidemment une réduction radicale des rémunérations autorisées (rémunérations fixes et autres émoluments globalisés) pour le personnel de direction.



Les rémunérations aléatoires indexées sur les ventes et autres primes qui incitent au défaut de conseil et à la prise de risques doivent être abandonnées au profit d'une rémunération fixe. Par ailleurs, la réduction du temps de travail qui est préconisée plus loin devra évidemment être appliquée dans le secteur bancaire et être compensée par des embauches de personnel.

Il faut interdire le benchmarking et le lean management.

15. Interdiction de la socialisation des pertes des banques et des autres institutions financières privées. Il s'agit d'interdire aux pouvoirs publics de mettre à la charge des finances publiques des dettes privées.

16. Poursuite systématique des dirigeants responsables de délits et de crimes financiers. Retrait de la licence bancaire aux institutions qui ne respectent pas les interdictions et se rendent coupables de malversations.

17. Taxer les banques. Les bénéfices des banques doivent être soumis strictement aux dispositions légales en matière d'imposition des sociétés. En effet actuellement le taux effectivement payé est très nettement inférieur au taux légal lui-même largement insuffisant. Les transactions bancaires sur les devises et sur les titres financiers doivent être taxées. Les dettes bancaires à court terme doivent être taxées afin de favoriser le financement à long terme.

18. Sauver les banques d'une autre manière. Outre les trois dispositions mentionnées plus haut : responsabilité illimitée des grands actionnaires (sur leur patrimoine global), garantie des dépôts jusque 150 000 euros, interdiction de mettre des dettes privées à la charge des finances publiques, il s'agit de créer un mécanisme de mise en faillite ordonnée des banques avec la création de deux structures : une banque de défaillance privée (à charge des actionnaires privés et sans aucun coût pour les pouvoirs publics) et une banque publique vers laquelle sont transférés les dépôts ainsi que les actifs sains. Certaines expériences récentes peuvent servir de source d'inspiration, notamment l'expérience islandaise depuis 2008.

19. Il faut renforcer les banques publiques existantes et en recréer dans les pays où elles ont été privatisées (bien sûr en les soumettant comme toutes les autres banques aux mesures concrètes mentionnées plus haut).

L'objectif final de ces mesures dépasse le cadre du système actuel : *« Parce que les capitalistes ont démontré à quel point ils étaient capables de commettre des délits et de prendre des risques (dont ils refusent d'assumer les conséquences) dans le seul but d'augmenter leurs profits, parce que leurs activités entraînent périodiquement un lourd coût pour la société, parce que la société que nous voulons construire doit être guidée par la recherche du bien commun, de la justice sociale et de la reconstitution d'une relation équilibrée entre les humains et les autres composantes de la nature, il faut socialiser le secteur bancaire. Comme le propose Frédéric Lordon, il s'agit de réaliser « une déprivatisation intégrale du secteur bancaire ».*

Pour aller plus loin : Lire Bancocratie Chapitre 40 ; voir Eric Toussaint, Michel Husson, Patrick Saurin, Stavros Tombazos, *Que faire des banques ? Des mesures immédiates pour aller vers la socialisation*, 22 mars 2016 sur <http://www.cadtm.org/Que-faire-des-banques>